

Image not found or type unknown



Taxe habitation logement de fonction d'une collectivité

Par **Finances18**, le **01/02/2024** à **22:18**

Bonjour, la région est propriétaire d'un lycée au sein duquel il existe un logement de fonction, inoccupé au 1er janvier. Il a été occupé pendant une courte période au cours de l'année par un agent de l'éducation nationale. La région est-elle redevable de la taxe d'habitation, étant donné que ce bien relève de son domaine public? Peut-on considérer ce logement comme une résidence secondaire de la collectivité ? Merci d'avance pour votre aide.